

<https://enseignants.se-unsa.org/Grand-oral-du-bac-general-2021-on-a-du-nouveau-enfin>



# « Grand oral » du bac général 2021, on a du nouveau, enfin !

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : jeudi 13 février 2020

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La [note de service](#) définissant l'épreuve orale dite « Grand oral » du bac 2021 a enfin été publiée au BO. Cet oral concerne les élèves actuellement en première et leurs enseignants de spécialités qui sont censés les y préparer.

Le format de cette épreuve est de 20 min, elle sera notée sur 20 et sera affectée d'un coefficient 10. Une préparation de 20 min est prévue. Le jury est composé de deux enseignants de deux disciplines différentes dont un de l'une des spécialités de terminale du candidat et l'autre d'un enseignement autre (spécialité, tronc commun ou professeur-documentaliste).

Une épreuve découpée en trois parties

1. **Une présentation de cinq minutes** d'une question choisie par le jury parmi les deux préparées pendant l'année scolaire et proposées par le candidat avec l'accord de ses enseignants de spécialité. Ces questions portent sur une partie des programmes des spécialités suivie pendant le cycle terminal. Elles sont préparées avec les professeurs de spécialité, éventuellement avec d'autres élèves. Pendant les 20 minutes de préparation, le candidat peut, s'il le souhaite, élaborer un support écrit qu'il remettra au jury. Ce support ne sera pas évalué. La présentation se fait sans note et debout (sauf aménagement pour les candidats à besoins spécifiques). Le jury évalue les capacités à argumenter et l'aisance orale du candidat.

2. **Un échange de dix minutes** amène le candidat à préciser et approfondir sa pensée. Les questions peuvent déborder sur le programme des spécialités suivies par le candidat lors du cycle terminal. Pour les élèves ayant suivi une spécialité langues, littérature, culture étrangères (LLCE), les deux premières parties peuvent se dérouler dans la langue vivante en question (à condition qu'un des membres du jury comprenne la langue ?) Le jury évalue ainsi la solidité des connaissances et, encore une fois, les capacités à argumenter.

3. **Le troisième temps de cinq minutes consiste à interroger le candidat sur son projet d'orientation** voire son projet professionnel. Le candidat doit expliquer en quoi la question traitée éclaire son projet de poursuite d'étude, expose les étapes de la maturation de son projet et la façon dont il souhaite le mener après le baccalauréat. Le jury évalue la capacité du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle. Les deux derniers temps peuvent se passer debout ou assis au choix du candidat.

L'avis du SE-Unsa

**Le SE-Unsa avait émis de nombreuses critiques sur ce projet.** Les deux premières parties auraient dû s'appuyer sur un projet mené sur le cycle terminal en groupe de deux, trois ou quatre élèves. La production aurait d'ailleurs pu être évaluée en complément de l'oral.

Le format proposé rompt totalement avec les TPE et vise à permettre une préparation « flash » pendant les deux derniers mois de terminales (une fois les épreuves écrites terminales de spécialités passées). On peut craindre que ce type d'oral surévalue les capacités d'éloquence. Capacités peu travaillées dans notre système scolaire.

Même si l'éloquence peut être un atout pour certaines études ou certaines professions, sa mise en avant est discutable (effet de mode ?) L'oral, debout sans note, risque de favoriser le « par coeur » sans implication.

Quant au troisième temps, il nous paraît très "piégeant". Le lycéen ayant suivi les spécialités mathématiques, physiques chimie se découvrant tardivement une vocation pour les arts du cirque ou la boulangerie osera-t-il en faire état devant un jury et son cheminement sera-t-il valorisé ? On peut en douter... En revanche, on comprend bien qu'il s'agit une fois de plus de piloter par l'examen la mise en oeuvre des 54 heures (non financées) d'orientation.

## **« Grand oral » du bac général 2021, on a du nouveau, enfin !**

---

En conclusion, pour le SE-Unsa, ce « grand oral » marque une régression quant aux compétences travaillées par rapport au TPE. Il ne respecte même pas les termes du décret qui l'institue. Épreuve artificielle, sans travail dans la durée, elle favorisera les élèves les plus à l'aise à l'oral sans garantie que tous y soient préparés.